



swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Relations internationales – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Relations internationales. En date du 27 janvier 2015, il lui confie le mandat suivant :

1. Tâches

La Délégation Relations internationales est l'interlocuteur du Comité swissuniversities et l'assiste de ses conseils. Elle traite, dans son domaine d'activité, des aspects importants pour l'ensemble du système des hautes écoles et les différents types de hautes écoles et vise ainsi à créer et à maintenir des conditions optimales pour les hautes écoles.

La Délégation Relations internationales :

- observe et anticipe les développements dans le domaine des relations internationales, veille à assurer l'échange d'informations et se tient à disposition pour des tâches d'expertise ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans le domaine des relations internationale, notamment en ce qui touche les programmes de formation et d'échanges européens ou la promotion à l'étranger de l'enseignement tertiaire en Suisse ainsi que les questions générales en matière de coopération internationale et de mobilité ;
- assume les tâches qui incombaient auparavant au *Euraxess Coordination Board* (stratégie et coordination d'Euraxess;un soutien à la mise en œuvre des mesures d'Euraxess au sein des hautes écoles ; appui des négociations menées avec le SEFRI dans le domaine des mandats) ;
- collabore avec les autres délégations dans les questions d'intérêt commun ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les offices et les institutions correspondantes au niveau suisse (SEFRI, CDIP, OFS. fondation ch, etc.) ;
- élabore et tient à jour un concept de la forme à donner à un réseau pour les relations internationales qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés.

2. Composition

- La Délégation Relations internationales est composée d'un total de 6 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école et/ou des spécialistes des relations internationales et de la mobilité.

- Elle se compose de :
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées.
 - 1 représentant-e des hautes écoles pédagogiques ;
 - 1 représentant-e des étudiant-e-s (sur proposition de l'UNES)
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de deux ans renouvelable.

3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation Relations internationales est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

4. Dispositions transitoires

- Au terme d'une année, la Délégation Relations internationales établit un bilan de son activité, qu'elle présente dans un rapport au Comité swissuniversities.
- Le mandat de la Délégation Relations internationales est soumis à une évaluation au terme de deux ans et sera adapté le cas échéant.